



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Schumacher Jean-Daniel / Savoy Philippe
Etat des finances de l'hôpital fribourgeois (HFR)

2017-GC-188

I. Résumé du postulat

Dans leur postulat déposé et développé le 14 décembre 2017, les députés Jean-Daniel Schumacher et Philippe Savoy se disent préoccupés par la situation financière inquiétante du HFR, alors que le canton de Fribourg doit pouvoir bénéficier d'un hôpital performant qui puisse fournir à sa population des soins médicaux de haute qualité en tout temps et à tout moment. Aussi demandent-ils au Conseil d'Etat que, dans le but de rechercher notamment l'origine réelle des causes de la dégradation et du déséquilibre des comptes financiers, une analyse financière soit engagée et un rapport circonstancié sur la situation économique du HFR présenté.

II. Réponse du Conseil d'Etat

A titre préalable, il faut relever que plusieurs éléments de la réponse au présent postulat se recourent avec la réponse à la motion 2017-GC-39 Markus Bapst / Peter Wüthrich, qui est transmise au Grand Conseil en même temps.

Conscient de l'importance du HFR pour le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat est prêt à examiner la possibilité d'un soutien financier au HFR. Toutefois, au préalable, le Conseil d'Etat estime que les efforts visant à davantage d'efficacité et d'efficacités doivent être poursuivis. Par ailleurs, il juge nécessaire de s'assurer de la qualité des processus financiers ainsi que de l'exactitude des données financières en discussion. Dans cette optique, il a mandaté l'Inspection des finances pour réaliser un audit financier de l'hôpital. Le contenu du mandat est décrit dans la réponse à la motion susmentionnée.

Quant à l'audit sur des structures composant l'hôpital (gouvernance), il a déjà été effectué et les grandes lignes du rapport ont été présentées lors d'une conférence de presse le 20 février 2018.

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis sur pied, qui réunit sous l'égide d'un membre du Conseil d'administration du HFR des représentants du HFR et de la Direction de la santé et des affaires sociales. Ce groupe de travail, dont les travaux ont déjà commencé, est chargé de clarifier les données chiffrées des prestations d'intérêt général et autres prestations et de définir le cadre du financement de ces prestations et celui de l'échange d'informations dont l'Etat et le HFR ont besoin en cours d'année.

A mentionner encore que les résultats financiers et les perspectives à long terme, en particulier leurs impacts attendus sur la situation financière, pourront être présentés pour l'ensemble du HFR, mais pas en fonction de chaque clinique avec ses spécialités et sous-spécialités ni en fonction des sites et

des secteurs. En effet, ces éléments relèvent de la gestion opérationnelle de l'établissement et ne sauraient être rendus publics.

En conclusion, le Conseil d'Etat propose d'accepter ce postulat. Les conclusions du rapport d'audit financier de l'Inspection des finances seront intégrées dans le rapport relatif au postulat.

1^{er} mai 2018